



Feuillet : 2024/

Délibération n° 2024/50

Objet : Plan de financement et demande de subventions pour l'extension des horaires de la médiathèque

Département des Landes
Commune de
Saint-Martin de Seignanx



SAINT-MARTIN
DE SEIGNANX

Date de convocation :
09-04-2024

Date d'affichage :
09-04-2024

Nombre de conseillers :

*En exercice : 29

*Présents : 27 (pour les délibérations n°32 à 34), 28 (pour les délibérations n°35 à 44 et pour la n°48), 27 (pour les délibérations n°45 à 47 et 49 à 53)

*Absents : 2 (pour les délibérations n°32 à 34) puis 1 (pour les délibérations n°35 à 44 et la n°48) et 2 (pour les délibérations n°45 à 47 et 49 à 53)

* Dont pouvoirs : 8

* Votants : 27 (délibérations n°32 à 34) puis 28 (délibérations n° 35 à 44 et n° 48) et 27 (délibérations n°45 à 47 et 49 à 53)

Les délibérations ont été examinées dans l'ordre suivant : 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 48, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53.

Séance du conseil municipal
du lundi 15 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le quinze du mois d'avril, à 18 H 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien FICHOT, Maire

Présents : M. FICHOT Julien, Mme GUTIERREZ Laurence, Mme MOLERES Vanessa (pour les délibérations 32 à 44 et pour la 48), M. POURTAU Philippe, M. LABADIE Hervé, Mme DREYFUS Sandrine, M. JAUREGUIBERRY Philippe (pour les délibérations 35 à 53), M. SABATHE Philippe, M. PETRIACQ Laurent, M. SALMON Jean-Joseph, Mme HARGOUS Françoise, M. BAUCHIRE Serge, Mme MIRABEL Marie-Christine, Mme SABATIER Nathalie, M. DARDY Nicolas, Mme DARRIEUMERLOU Marie, Mme AZPÉÏTIA Isabelle, M. VIGNES Matthieu, M. BRESSON Mike, Mme LANTERNE Pénélope.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents : Mme MOLERES Vanessa (pour les délibérations 45 à 47 et 49 à 53), M. JAUREGUIBERRY Philippe (pour les délibérations 32 à 34), Mme DARRIEUMERLOU Virginie.

Pouvoirs : M. PEYNOCHE Gilles à M. FICHOT Julien, Mme BOINAY Marina à Mme GUTIERREZ Laurence, M. Maton Stéphane à M. DARDY Nicolas, M. MILAN Bruno à M. SALMON Jean-Joseph, Mme DUCORAL Hélène à Mme SABATIER Nathalie, Mme LISSAYOU Marion à Mme HARGOUS Françoise, Mme ROURA Florence à M. VIGNES Matthieu, M. SOORS Didier à Mme AZPÉÏTIA Isabelle.

En conformité avec l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance : Mme DARRIEUMERLOU Marie



Rapporteur : M. Philippe SABATHE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2022/62 en date du 19 juillet 2022 par laquelle le conseil municipal a approuvé le projet d'agrandissement de la bibliothèque communale, de son estimation financière et du plan de financement prévisionnel ;

VU la délibération n°2023/16 en date du 23 mars 2023 portant attribution de certains lots du marché public de travaux pour la réalisation de la médiathèque communale ;

VU la délibération n°2023/88 en date du 29 septembre 2023 par laquelle le conseil municipal a approuvé le plan de financement et les demandes de subvention pour l'équipement informatique de la médiathèque ;

VU la délibération n°2023/92 en date du 11 décembre 2023 par laquelle le conseil municipal a approuvé les avenants au marché public de travaux de la médiathèque ;

VU la délibération n°2024/09 en date du 15 février 2024 par laquelle le conseil municipal a approuvé le plan de financement et la demande de subventions pour l'équipement mobilier de la médiathèque ;

VU la délibération n° 2024/49 en date du 15 avril 2024 par laquelle le conseil municipal a approuvé la modification du plan de financement et de la demande de subventions pour l'équipement mobilier de la médiathèque ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre d'une médiathèque, équipement culturel plus vaste que l'actuelle bibliothèque, désormais gérée par des professionnels, mais toujours en lien avec les bénévoles dont l'apport reste indispensable, implique une augmentation du volume horaire d'ouverture ;

CONSIDERANT que cette hausse spatiale et temporelle amène de nouveaux coûts pour la collectivité : agents supplémentaires, communication, ménage, animations, ;

CONSIDERANT que l'Etat, via la Direction Régionale des Affaires Culturelles et dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques communales, peut soutenir l'effort des communes pour l'extension des horaires ;

CONSIDERANT le besoin de la commune de s'assurer au maximum de recettes pérennes de fonctionnement pour assurer le lancement puis le quotidien de cette nouvelle structure ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité:

Article 1 : d'approuver le plan de financement ci-dessous précisant les besoins estimés liés à l'extension des horaires de la médiathèque communale, qui passeront de 13H30 hebdomadaire à 22H00, ainsi que les demandes de subvention.

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Diagnostic temporel	0,00 €	Fonds propres	6 914,54 €	30,00
Frais de personnel supplémentaire et de formation	16 005,25 €	Etat - DGD	16 133,92 €	70,00
Frais de communication	3 146,50 €	Etat - DSIL	0,00 €	
Action d'animation	2 473,20 €	Département	0,00 €	
Adaptation des locaux	0,00 €	Région	0,00 €	
Frais externes supplémentaires (ménage, sécurité)	1 423,50 €	FEDER	0,00 €	



Feuillet : 2024/

...	0,00 €	LEADER	0,00 €	
		Autre - CAF Landes	0,00 €	
TOTAL PREVISIONNEL	23 048,45 €	TOTAL PREVISIONNEL	23 048,45 €	100,00

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat, via la Direction Régionale des Affaires Culturelles et dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques communales, une subvention de 70 % sur les dépenses identifiées pour l'extension des horaires d'ouverture.

La commune assurera sur fonds propres le reste à charge, à hauteur de 30 % soit 6 914,54 € HT, et préfinancera le montant de la T.V.A. sur ces achats.

Le montant des aides sollicitées pourra évoluer en fonction de l'évolution du projet, des devis, des réponses des financeurs, sans pouvoir toutefois dépasser le seul de 80% de financement public sur cette opération.

Article 3 : d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document et engager toute démarche nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article final : Monsieur le Maire, Monsieur le Maire-adjoint en charge des ressources humaines, des finances et de la qualité du service public et Madame la Maire-adjointe en charge de la culture, communication et du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération qui sera adressée pour ampliation au contrôle de légalité préfectoral.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, par les membres dont la présence est attestée par leur signature au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire
M. Julien FICHOT



La secrétaire de séance
Mme Marie DARRIEUMERLOU

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



NOTE DE PRESENTATION DETAILLEE DU PROJET D'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE

1. Fiche d'identité du projet

Nom de la (des) bibliothèque(s) : Médiathèque l'Anima.....

Périmètre du projet :

Toutes les bibliothèques de l'EPCI

Bibliothèques de certaines communes, *préciser lesquelles* :
Saint-Martin de Seignaux.....

Créneau(x) sur lequel porte l'extension des horaires :

(dans le cas d'un réseau, répéter ces éléments pour chacune des bibliothèques concernées)

Samedi

Pause méridienne

Dimanche

Vacances scolaires

Soirée

Autre (*préciser*): mercredi matin et vendredi matin

	Horaires d'ouverture actuels	Horaires d'ouverture envisagés
Lundi :	16h-30 / 18h30	16h-30 / 18h30
Mardi :	16h-30 / 18h30	16h-30 / 18h30
Mercredi :	14h30-18h	10h-12h30 / 14h30-18h30
Jeudi :	16h-30 / 18h30	16h-30 / 18h30
Vendredi :	16h-30 / 18h30	10h-12h30 / 16h30-18h30
Samedi :	10h-12h	10h-12h30 / 14h30-17h
Dimanche :	/	
Amplitude hebdomadaire :	13h30	22h

	Horaires d'ouverture actuels (vacances)	Horaires d'ouverture envisagés (vacances)
Lundi :	16h-30 / 18h30	16h-30 / 18h30
Mardi :	16h-30 / 18h30	16h-30 / 18h30
Mercredi :	14h30-18h	10h-12h30 / 14h30-18h30
Jeudi :	16h-30 / 18h30	16h-30 / 18h30
Vendredi :	16h-30 / 18h30	10h-12h30 / 16h30-18h30
Samedi :	10h-12h	10h-12h30 / 14h30-17h
Dimanche :	/	/
Amplitude hebdomadaire :	13h30	22h

Nombre d'heures en plus :

(dans le cas d'un réseau, répéter ces éléments pour chacune des bibliothèques concernées)

Par semaine : **+ 8h30**.....

Si l'extension porte sur une période spécifique, précisez :

Et/ou nombre de semaines / an (*sur la base d'une année complète*) :

Amplitude horaire hebdomadaire avant le projet : 13h30.....

Amplitude horaire hebdomadaire après le projet : 22h.....

Date de mise en œuvre : dès l'ouverture de la médiathèque



2. Éléments de diagnostic

Indiquez ici les résultats du diagnostic temporel (enquêtes qualitatives et quantitatives menées, manques identifiés, projet politique, caractéristiques de la fréquentation, horaires envisagés...)

La commune de Saint-Martin de Seignanx met en œuvre un projet de rénovation-extension de la médiathèque municipale dans le cadre d'une politique culturelle ambitieuse. D'une part, pour un accès à la culture y compris numérique, afin de répondre aux besoins de la population et d'autre part, pour favoriser le rayonnement culturel de la ville dans son canton. Déjà existante, cette bibliothèque qui deviendra médiathèque, s'envisage comme un équipement culturel phare qui possédera une forte identité tout en s'inscrivant dans une logique de développement culturel plus large. C'est aussi une des composantes d'un large projet urbanistique qui redéfinit l'évolution de la commune sur plusieurs années.

Le projet de médiathèque à Saint-Martin de Seignanx se veut dès sa réflexion, un lieu de rencontre et de bien-vivre ensemble favorisant le lien social avec l'objectif d'accueillir un public plus important – notamment les écoles – et d'offrir une meilleure accessibilité au livre et aux outils numériques. Cet espace se veut un havre d'échanges et de rencontres pour tous, à taille humaine, autour de la culture dans un lieu accessible et fédérateur.

C'est pourquoi les élus ont décidé dès les prémices de ce projet de mobiliser les moyens nécessaires, tant humain que financier.

La première étape est de construire un lieu accueillant favorisant le lien social, la découverte de la culture et l'ouverture aux autres, et la deuxième, non moins importante, est de créer les conditions nécessaires à ce que tous les lecteurs qui le souhaitent puissent accéder au lieu selon leurs disponibilités, en commençant par augmenter significativement les heures d'ouverture au public, 13h30 à ce jour.

Service public municipal entièrement géré par des bénévoles depuis sa création, la bibliothèque proposait déjà un nombre correct d'heures d'ouverture au public au vu de la gestion entièrement assurée par une équipe de non-professionnels, 11 à ce jour.

Les bénévoles proposaient 13h30 d'ouverture hebdomadaire en fin de journée du lundi au samedi, afin que le plus grand nombre (dont les personnes actives) puissent se rendre à la bibliothèque.

Malgré cela, le nombre d'heures d'ouverture demeurait insuffisant, et l'accueil de groupes, principalement centre de loisirs et petite enfance, était réduit car soumis à la disponibilité des bénévoles.

Le désir des usagers de pouvoir accéder à leur service de lecture publique plus souvent, et à des horaires mieux adaptés, a trouvé écho dans la politique municipale dont le sujet principal de campagne lors des dernières élections municipales de 2020 était le développement de la culture. Une fois la décision d'agrandir la bibliothèque prise, il est apparu très rapidement que cette évolution ne pourrait se faire sans changer le mode de gestion. Le projet avançant et prenant de l'ampleur, il était indispensable de professionnaliser le service pour mieux répondre aux besoins des lecteurs : augmenter et diversifier le nombre d'heures d'ouverture au public en vue d'attirer de nouveaux lecteurs, tout en confortant les usagers habituels, et proposer des ressources plus variées et en adéquation avec les pratiques culturelles actuelles.

Le travail de qualité fourni par les bénévoles a donné aux lecteurs envie d'avoir plus de services, toutefois certains dossiers comme la création et la mise en service d'un équipement culturel avec tout ce que cela implique, rend absolument nécessaire le suivi des différents travaux en cours (élaboration d'une politique documentaire, suivi du budget, mise en place d'une programmation culturelle, accueil des scolaires et divers groupes, ...) par un professionnel des bibliothèques, sous le contrôle des élus.



La professionnalisation du service, en recrutant deux agents, permettra de proposer de nouveaux services ainsi qu'un nombre d'heures d'ouverture au public plus important.

Les lecteurs de la médiathèque pourront ainsi venir deux matinées (mercredi et vendredi) et une après-midi supplémentaires (samedi) par semaine. Dans un souci de clarté et afin d'augmenter là encore le nombre d'heures d'ouverture, les horaires tout public resteront les mêmes pendant les vacances, ce qui n'était pas le cas auparavant, avec 6 heures d'ouverture hebdomadaire au lieu de 13h30. Dans un souci de simplification et clarté, les horaires de vacances ont été alignés sur ceux de la période scolaire à l'arrivée de la directrice lors des vacances d'été 2023.

Le nouveau bâtiment et les nouveaux services qui seront proposés à l'ouverture (ludothèque et jeux vidéo notamment) ne manqueront pas d'attirer un nouveau public, familles et jeunes, plutôt disponibles les mercredis, samedis et en fin de journée. Autant de moments où il sera temps de proposer des animations tout public permettant de rassembler et se faire rencontrer les lecteurs autour de la lecture et plus largement la culture et la découverte.

Le fonctionnement actuel montre déjà très clairement que mercredis après-midi et samedis matin sont les jours où la fréquentation est la plus importante. De nombreux lecteurs ont également déjà manifesté leur souhait d'une matinée d'ouverture tout public supplémentaire dans la semaine.

Avec l'arrivée de la responsable, assistant principal de conservation, en avril 2023, et le recrutement prochain d'un adjoint du patrimoine, l'équipe sera bientôt formée de 2 agents en équivalent temps plein avec l'aide indispensable de 11 bénévoles, dont 10 faisant de l'accueil au public. La professionnalisation du service permet de fait de passer l'ouverture au public de 13h30 hebdomadaire à 22h, soit une augmentation de 8h30 par semaine. Ce calcul est établi en comptant sur la présence d'un minimum de 3 personnes à l'accueil, 2 bénévoles et 1 agent. Soit 2 personnes pour l'accueil et le retour et une troisième pour renseigner les lecteurs ou mener ou encadrer une animation.

Le service étant nouveau, et la constitution quasi définitive de l'équipe concordant avec l'ouverture de l'équipement, il paraît sage de partir sur un nombre d'heures d'ouverture raisonnable, pour l'augmenter dès que cela sera possible (avec l'arrivée du 3^e agent envisagée en 2026), plutôt que proposer un nombre d'heures trop ambitieux qui nécessiterait peut-être d'être revu à la baisse car l'équipe ne tiendra pas le rythme (avec tout l'impact négatif qu'un retour en arrière pourrait avoir auprès du public).

Enfin l'arrivée des deux agents permettra de proposer un véritable calendrier de visites des scolaires sur une base régulière, afin que les écoles puissent fréquenter la médiathèque dans un contexte entièrement dédié à leur accueil, en dehors des heures d'ouverture. Le but avoué est que cette découverte privilégiée de la lecture-plaisir par les jeunes dans un contexte ludique leur donne envie de revenir avec leurs familles !

3. Publics visés

La médiathèque a une vocation communale mais aussi intercommunale, puisqu'en tant que chef-lieu de canton elle draine les habitants des villages de la communauté de communes du Seignaux.

On trouve un public très divers avec une sur-représentation de familles qui s'installent à Saint-Martin de Seignaux pour son cadre de vie agréable, à proximité immédiate de l'agglomération Pays basque.

Au dernier recensement, la population s'élève à 6200 habitants, avec le constat d'une forte croissance ces dernières années.



La municipalité a l'ambition très forte de proposer un équipement culturel de qualité à destination du plus grand nombre, tous publics confondus, avec un accent mis sur la jeunesse, notamment les adolescents.

Pour répondre à cette volonté politique et véritable enjeu culturel, les Saint-Martinois auront à leur disposition dans ce nouveau lieu plusieurs services et espaces attractifs :

- Un espace dédié à la ludothèque, en prolongement du « coin enfant », fera le lien avec l'espace « jeu vidéo / multimédia ». Cette ludothèque s'adressera à tous les publics, et proposera une collection de jeux de société et de jouets pour tous les âges, à consulter sur place ou à emprunter.

Cet espace ludothèque se voudra être un lieu ressources supplémentaire dans le nouvel équipement et partagera les mêmes objectifs : favoriser les liens intergénérationnels, encourager les échanges et pour les plus jeunes développer leurs compétences sociales et linguistiques grâce au jeu.

- Outre deux postes informatiques dédiés à l'initiation au numérique, à la découverte de ressources et à l'auto-apprentissage, l'espace « jeu vidéo / multimédia » accueillera une collection de jeux vidéo à utiliser sur des consoles de salon, qui s'adressera elle aussi à tous les âges.

Cette collection de jeux à emprunter pourra aussi être consultée sur place, afin de permettre à ceux qui ne sont pas équipés de console à la maison de jouer avec les équipements de la médiathèque, avec encore une fois la volonté de brasser les populations.

La commune compte de nombreuses structures dédiées à l'accueil des enfants, du tout-petit aux ados. On peut citer : la crèche, les assistantes maternelles, l'école maternelle, les 2 écoles primaires (23 classes de la petite section au CM2, avec beaucoup d'élèves bilingues occitan), le collège qui compte 600 élèves (Saint-Martin de Seignanx + communes du Seignanx limitrophes), le Centre de Loisirs, l'Espace jeunes pour les 11-18 ans.

Les 60 associations de la ville comptent de nombreux adhérents qui sont très dynamiques et proposent de nombreuses animations dans des domaines très variés.

Enfin, l'accent sera aussi mis sur l'accès facilité à la culture pour tous, notamment les personnes handicapées avec la mise en place d'outils spécifiques.

4. Bénéfices attendus

Indiquez ici les résultats attendus en termes de fréquentation, d'inscriptions, d'emprunts ...

La commune a subi une croissance importante ces dernières années, et se retrouve devant le constat d'un manque de lieux culturels clairement identifiés. Les élus ont de ce fait décidé que la médiathèque, avec tous les enjeux de lecture publique qu'elle rassemble, sera le premier équipement spécialement dévolu à la culture, crée sur le territoire municipal.

Le premier bénéfice attendu est celui de l'augmentation de la fréquentation de ce lieu en espérant qu'il trouve son public, le satisfasse et que cela corresponde aux prévisions projetées.

A ce titre, la nouvelle médiathèque et les 2 postes créés pour la faire fonctionner, avec l'aide de l'équipe de 11 bénévoles, devrait permettre :

- L'augmentation et la diversification des horaires d'ouverture
- La modernisation des outils (notamment informatiques) et l'accès à de nouveaux services en ligne pour les lecteurs
- La diversification et la création de nouvelles collections
- La multiplication d'accueils de groupes de la petite enfance, scolaire ou public empêché
- Le développement de la lecture auprès des plus jeunes et plus largement l'accès à la culture pour tous.



- La mise en place d'une programmation culturelle dynamique

Autant d'éléments qui permettront d'augmenter la fréquentation du lieu et faciliteront l'accès à la culture pour tous.

5. Partenariats envisagés

Les partenaires « naturels » de la bibliothèque sont bien entendus les services municipaux et assimilés : la crèche, le relais d'assistantes maternelles, les écoles, le centre de loisirs, le service jeunesse, le collège, les maisons de retraite, ... afin de toucher la plus grande diversité de publics possible tout en co-construisant des partenariats durables avec les collègues référents de ces services.

Un partenariat renforcé est prévu avec l'opérateur culturel Catach qui s'occupe de choisir et mettre en place la programmation culturelle, afin que chacune de leur proposition trouve écho à la médiathèque, et inversement.

On peut également envisager des partenariats avec les différentes associations de la commune, quelles que soient leurs propositions. On peut citer à titre d'exemple l'association Nature & Loisirs, labellisée « Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement », qui agit dans de nombreux domaines (sensibilisation, formation et éducation à l'environnement et au développement durable, accompagnement des territoires dans des démarches de développement durable), la mise en place d'animations avec l'association de développement de la langue gasconne, les associations de loisirs créatifs, etc...

Enfin, la médiathèque de Saint-Martin de Seignanx ne saurait fonctionner sans le soutien indispensable de la Médiathèque des Landes qui met à disposition le logiciel de gestion de bibliothèque Orphée, apporte un support technique, prête des collections à jour et diversifiées en complément des fonds propres des médiathèques, aide au développement des actions culturelles dans les médiathèques et met en place des formations professionnelles pour tous les acteurs de la lecture publique dans les Landes. De plus, cette appartenance à un réseau départemental, nous permet d'être en contact permanent et d'établir des liens privilégiés avec toutes les autres médiathèques du schéma départemental landais pour simplement échanger ou mettre en œuvre des actions d'envergure comme la manifestation « Itinéraires » par exemple, qui a lieu tous les ans au mois d'Octobre.

6. Calendrier de mise en œuvre

Décrivez ici le calendrier de déploiement des recrutements, de l'extension, des dépenses...

- Au préalable
 - Fin appel offres : 31/01/23
 - Avril 2023 : recrutement d'un assistant principal de conservation
- Année 1 : 2024
 - Avril 2024 : Recrutement d'un adjoint du patrimoine en contrat à durée déterminée dans un 1^{er} temps avec l'objectif d'une stagiairisation dès que possible, si un titulaire n'est pas retenu (cf fiche de poste en pj)
 - Extension des horaires d'ouverture dès juillet 2024
 - Propositions d'animations pendant les horaires élargis grâce à l'arrivée du 2^{ème} agent
- Année 2 : 2025
 - Maintien de l'extension des horaires d'ouverture
 - Propositions d'animations pendant les horaires élargis
- Année 3 : 2026



- Recrutement d'un 3^e agent
- 2^e extension des horaires d'ouverture (en rapport avec l'arrivée du 3^e agent)
- Propositions d'animations pendant les horaires élargis
- Année 4 : 2027
 - Maintien de l'extension des horaires d'ouverture
 - Propositions d'animations pendant les horaires élargis
- Année 5 : 2028
 - Maintien de l'extension des horaires d'ouverture
 - Propositions d'animations pendant les horaires élargis

Planning prévisionnel de service public

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	
09:00							
09:30							
10:00			Groupes	Tout public	Centre de loisirs	Groupes (petite enfance)	Tout public
10:30							
11:00							Tout public
11:30							
12:00							
12:30							
13:00							
13:30							
14:00							
14:30			Groupes	Tout public	Groupes		Tout public
15:00							
15:30							
16:00							
16:30							
17:00	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public	Tout public		
17:30							
18:00							
18:30							
Ouverture au public	2h	2h	6h30	2h	4h30	5h	

Planning des agents

Planning du temps de travail des agents sur 1 cycle de 2 semaines en alternance (pour qu'un agent soit toujours présent sur les lieux en même temps que 2 bénévoles, sauf le lundi soir)
 Temps de travail hebdomadaire : 37h (= + 12j de RTT) – 1h pause méridienne

**Semaine 1**

Lundi					
Mardi	8h30	12h30	13h30	17h	7h30
Mercredi	8h30	12h30	13h30	17h	7h30
Jeudi	8h30	12h30	13h30	17h	7h30
Vendredi	8h30	12h30	13h30	17h	7h30
Samedi	9h	12h30	13h30	17h	7h00
					37h

Semaine 2

Lundi					
Mardi	9h	12h30	13h30	18h30	8h30
Mercredi	9h	12h30	13h30	18h30	8h30
Jeudi	9h	12h30	13h30	18h	8h
Vendredi	9h	12h30	13h30	18h30	8h30
Samedi	9h	12h30			3h30
					37h

7. Les animations mises en place grâce au dispositif d'extension des horaires

Cf en pièce jointe => dossier Programmation culturelle de la médiathèque l'Anima 2024

8. Moyens mis en œuvre

Postes de dépenses (cocher les postes concernés comptés dans le coût annuel de l'ouverture élargie)

- Salaires d'agents contractuels
- Etudiants
- Salaires d'agents titulaires
- Heures supplémentaires des agents
- Primes des agents
- Equipement RFID
- Automates de prêts-retours
- Aménagement des espaces
- Bibliomobile (véhicule)
- Réalisation d'un diagnostic temporel
- Communication permettant de faire connaître et valoriser l'ouverture élargie
- Animations et projets de médiation spécifiques
- Autres postes de dépenses (*préciser*) : ménage



Plan de ressources humaines

Nombre d'ETP :

- Dont titulaires de la filière culturelle : 1 en 2023
- Dont titulaires d'une autre filière :
- Dont contractuels : 1 en 2024, 1 en 2026 (ou titulaires)
- Dont bénévoles : 11

Recrutements envisagés :

- Nombre total d'ETP : 3.....
- Nombre de vacataires : 2 et heures correspondantes : 37H00 semaine
- Nombre de titulaires : 1 et heures correspondantes : 37H00 semaine

Coût total annuel de l'ouverture élargie :€

(Utiliser les modèles de tableaux de calcul des coûts fournis pour renseigner ce champ)